

INITIATEUR CLUB (IC) ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN.

Cet entretien porte sur : l'organisation, la sécurité la surveillance et la pédagogie générale appliquées à des séances en bassin ; ainsi qu'à la formation en milieu artificiel dans l'espace 0 à -6 mètres des plongeurs fédéraux jusqu'au niveau 2.

Fiche guide.

Protocole :

- Le candidat tire au sort un sujet ou bien le jury lui en propose un sélectionné en fonction du travail retranscrit et validé sur le livret pédagogique lors de son stage en situation. Il dispose de vingt minutes de préparation.
- A partir du contexte défini dans le sujet, le candidat présente en dix minutes maximum au jury sa façon de concevoir et réaliser une action de formation pour des plongeurs (P1, P2, PE1, PE2, PA1 et PA2).
- La proposition doit mettre en valeur les connaissances pédagogiques et les aptitudes organisationnelles du candidat ainsi que celles nécessaires à la sécurisation de l'action.
- L'exposé doit être illustré d'exemples et d'applications concrètes qui présenteront un caractère opérationnel.
- A l'issue de cette présentation, le candidat répond aux questions du jury portant sur le projet présenté ainsi que sur ses connaissances pédagogiques et ses qualités d'organisation.
- La durée totale de l'épreuve ne doit pas excéder vingt minutes (hors préparation).

Compétences attendues :

Les compétences attendues sont relatives à l'accueil de tous les publics de plongeurs ainsi qu'à l'organisation des séances en milieu artificiel n'excédant pas -6 mètres. Toute proposition doit être mise en œuvre dans le respect et en cohérence avec le contexte réglementaire, pour garantir la sécurité de la pratique.

- Être capable d'assurer la fonction de Directeur de Plongée en milieu artificiel.
- Organisation et planification d'un projet de formation sur une saison en piscine.
- La construction d'une progression sur plusieurs séances.
- L'organisation d'une séance d'évaluation au brevet de plongeur Niveau 1.
- Organisation d'une séance de formation en piscine pour des plongeurs de niveaux différents.
- Gestion d'un groupe (comportement et communication).
- Gestion des moyens matériels.
- Choix et mise en place d'indicateurs d'évaluation.
- Connaissances approfondie du cadre réglementaire et des règles de sécurité.

Critères d'évaluation :

- Clarté de la démarche, structuration de l'exposé, adéquation et pertinence des solutions proposées dans le respect du contexte défini par le sujet.
- Réalisme, faisabilité, efficacité des actions ou solutions proposées.
- Connaissances en pédagogie générale, aptitude à l'organisation et à la sécurisation des actions.
- Connaissance des profils des plongeurset les compétences associées.
- Choix et mise en place d'une évaluation si nécessaire.
- Respect de la réglementation et des règles de sécurité.

Conseils aux candidats :

- Lire attentivement le sujet pour en comprendre le sens. Concevoir les actions pédagogiques et organisationnelles pertinentes à mettre en œuvre.
- Un exposé de dix minutes ne s'improvise pas, il nécessite une préparation spécifique. Cette préparation sera effectuée avec son tuteur.
- Ne pas perdre de vue que lors de l'entretien vous vous adressez à un jury d'experts.
- Cette épreuve vous permet d'exposer votre conception de l'accueil des différents publics et de l'organisation de leur formation en toute sécurité.
- Les concepts pédagogiques sur lesquels s'appuient vos propositions doivent être illustrés d'exemples concrets et d'application réalistes.
- Vous devez avoir une connaissance approfondie de la réglementation et des règles de sécurité.

Conseils pour le déroulement de l'épreuve :

- Prévoir au minimum un moniteur 2^{ème} degré par atelier.
 - Les membres du jury n'interviennent pas pendant les dix minutes d'exposé.
 - Lors des questions/réponses les membres du jury ne s'adressent au candidat que par la forme interrogative.
 - Les membres du jury ne doivent pas confronter leurs propres conceptions à celles du candidat.
 - Au moyen de questions judicieuses le jury doit permettre au candidat de développer ou de préciser certains domaines peu traité ou imprécis.
 - Le jury laisse au candidat, s'il le désire, une minute à la fin de l'entretien afin qu'il puisse faire une synthèse ou une analyse du déroulement de sa prestation et qu'il puisse éventuellement revenir sur ses propos.
-